

## Elodie - Présentation du profil de l'élève

Enfant du voyage de culture mais sédentarisé.

Parents non lecteur ayant conscience de l'importance de l'école.

Ils se déclarent en souffrance en raison de leur faible éducation.

Problématique de guerre des familles, notion de clan ; des élèves ne sont pas à mettre dans une même classe.

Difficulté de maîtrise de la langue française (le pluriel de tous les verbes est en -ont ; ils mangent)

A été maintenu en CE1 lié à sa difficile maîtrise de la lecture.

Aide spécialisée en cycle 2.

2 ans de suivi orthophonique durant le 2<sup>ème</sup> CE1 et le CE2

Aujourd'hui en CM2, elle possède tous les sons, elle combine correctement mais la lecture reste hachée.

Des difficultés en géométrie mais probablement liées à une pauvreté lexicale.

Se sent rassurée d'être aidée.

Élève sollicitant considérablement l'enseignant par désir de réussir (ou peur de ne pas réussir). Cela pourrait vite agacer un enseignant non averti. C'est cependant dans la nature de l'élève.

Participe à l'atelier « aide aux devoirs » en place sur la commune.

## Historique des actions menées avec Elodie,

CP	CE1	CE1	CE1	CM1	CM2
R.A.S.E.D.	R.A.S.E.D.	maintien Orthophonie R.A.S.E.D.	Orthophonie R.A.S.E.D.	PRE commune Aide personnalisée	PRE commune Aide personnalisée PPRE

## Éléments du PPRE mené en CM2 et préparatoire au PPRE passerelle,

	Points d'appui (réussite)	Difficultés rencontrées
Maîtrise de la langue française	<i>S'investit activement dans une tâche quand la compréhension en est assurée.</i>	<i>Grande difficulté d'exécution de tâches multiples ; difficulté de compréhension de consignes.</i>
Les principaux éléments de mathématiques	<i>Bonne maîtrise des techniques opératoires, de la numération.</i>	<i>Difficultés identiques.</i>
L'autonomie, l'initiative et l'organisation	<i>Très volontaire dès que l'élève possède une bonne représentation de la tâche.</i>	<i>Difficultés identiques.</i>

# PLAN COORDONNÉ des AIDES à l'ÉLÈVE

Par décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves, il est intégré au [code de l'éducation](#) les articles suivants :

**Article D311-11** "Pour soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves des écoles publiques, (...), et mettre en œuvre le principe d'inclusion mentionné à l'[article L. 111-1](#), ceux-ci bénéficient dans leurs apprentissages scolaires d'un **accompagnement pédagogique qui répond à leurs besoins**. Mis en œuvre prioritairement par les enseignants, cet accompagnement porte sur tout type d'apprentissage et comprend notamment des aides appropriées aux difficultés rencontrées."

**Article D311-12** "Le **programme personnalisé de réussite éducative**, prévu à l'article L. 311-3-1, permet de **coordonner les actions mises en œuvre** lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle. Il implique des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées, d'une durée ajustable, suivant une progression accordée à celle de l'élève. L'essentiel de ces actions est conduit au sein de la classe."

**Article D311-13** "Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un **plan d'accompagnement personnalisé** prévu à l'article L. 311-7, après avis du médecin de l'éducation nationale. Il se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative. Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans."

Par la [circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#), un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants est mis en place. "Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, (...). Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, (...) et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves".

<b>Nom de l'élève :</b> Elodie	<b>École :</b> E.A.
<b>Prénom :</b>	
<b>Date de naissance :</b>	<b>Directeur :</b> Mme M.

Parents ou responsable légal	Adresse
<b>Père :</b> <b>Mère :</b> <b>Responsable légal :</b>	

Historique scolaire des aides				
classe	année	école	Enseignant(e)	Dispositif d'aides
CP CE1	2010 2011 2012	École E.A.	Mme C. Mme C.	R.A.S.E.D.
CE1	2012 2013	École E.A.	Mme R.	maintien Orthophonie R.A.S.E.D.
CE2	2013 2014	École E.A.	M. D.	Orthophonie R.A.S.E.D. (cf doc n°1)
CM1	2014 2015	École E.A.	Mme J.	PRE commune Aide personnalisée (cf doc n°2)
CM2	2015 2016	École E.A.	Mme D.	PRE commune PPRE (cf doc n°3)

RAPPEL : à conserver par l'enseignant et à transmettre lors du premier conseil de cycle de l'année suivante.

Nom :

Prénom : **Elodie**Classe : **CM2**

20 15 / 20 16

PPRE  
fiche action n°

Doc 3

Le **PPRE** suppose un travail stratégique visant à sélectionner un nombre limité d'objectifs réalistes, considérés volontairement comme prioritaires.

(extrait rapport de l'inspection générale n°2005\_048 de juin 2006)

Évaluation diagnostique (synthèse)/observations / conseil de cycle			Choix opérés et mise en œuvre	
Domaines	Points d'appui (réussites)	Difficultés rencontrées	Compétence retenue parmi les difficultés rencontrées en référence aux programmes et objectifs visés pour acquérir cette compétence	Modalités
<b>Maîtrise de la langue française</b>	<i>S'investit activement dans une tâche quand la compréhension en est assurée.</i>	<i>Grande difficulté d'exécution de tâches multiples ; difficulté de compréhension de consignes.</i>	<p>« Capable de respecter des consignes simples en autonomie »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vocabulaire spécifique</li> <li>- découpage des consignes multiples</li> <li>- usage de référents pour une réussite autonome</li> </ul> <p><b>Place du transfert en classe</b> Outils utilisés pour permettre à l'élève de réinvestir les aides dans le quotidien de la classe (matériel, supports de la classe, aide en amont...)</p> <p><i>L'élève retrouve dans les activités de la classe des travaux préparés en APC ; au sein du collectif, il est interrogé précisément sur ces travaux</i></p>	<p><b>Dans la classe :</b> <i>Reformuler systématiquement les consignes auprès de l'élève ; Fractionner le travail et les tâches multiples</i></p> <p><b>À l'école (déclassements, échanges de service...) :</b></p>
<b>Mathématiques</b>	<i>Bonne maîtrise des techniques opératoires, de la numération.</i>	<i>Difficultés identiques.</i>		<p><b>En APC :</b> <i>Aides ponctuelles et prise d'assurance par travail en amont sur les tâches de classe.</i></p>
<b>Autonomie et Organisation</b>	<i>Très volontaire dès que l'élève possède une bonne représentation de la tâche.</i>	<i>Difficultés identiques.</i>		<p><b>Aide spécialisée (E-G) :</b> Cf. fiche-synthèse</p> <p><b>Stage de remise à niveau (SRAN) :</b></p> <p><b>Autres (à la maison, accompagnement éducatif...) :</b> <i>Dispositif commune pour l'aide aux devoirs (organisation et gestion)</i></p>

Echéancier envisagé : PPRE mis en œuvre du.

au

Date et signatures :

de l'élève

des parents

de l'enseignant

du directeur

Bilan du PPRE (progrès réalisés)	Suite envisagée
	arrêt   poursuite   aménagement